



Mars 2021

SAINTE-CROIX en JAREZ

BULLETIN COMMUNAL d'INFORMATION

n° 77

Pilat propre

L'opération Pilat propre se déroulera cette année le **samedi 27 mars 2021**. Rendez-vous à 9H30 devant la mairie. Venez nombreux et faites participer vos enfants, cela fait aussi partie de l'éducation civique.

Cimetière déclaration de concessions à l'abandon

Selon l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, une concession funéraire abandonnée dans un cimetière peut faire l'objet d'une reprise. Cette procédure incombe au maire de la commune qui doit avant tout constater, selon des critères précis, l'état d'abandon de la concession.

Cette longue procédure débutera par une visite publique du cimetière le **samedi 27 mars 2021 à 16 h** à laquelle tous les cartusiens sont invités à se joindre afin d'apporter leur concours quant à la désignation des sépultures qui peuvent être considérées comme abandonnées.

Maison d'assistants maternels

Suite au questionnaire sur le mode d'accueil des jeunes enfants, il ressort qu'une quinzaine d'enfants sont gardés sur des communes extérieures en crèche ou chez des assistantes maternelles. La municipalité s'est donc mise à la recherche de locaux susceptibles de convenir pour la création d'une MAM (maison d'assistants maternels). Malheureusement toutes les pistes envisagées jusqu'à ce jour se sont révélées infructueuses.

Nous faisons donc appel à nos concitoyens qui pourraient posséder ou connaître un local à louer ou à vendre correspondant à ce besoin sur Sainte-Croix-en-Jarez ou Pavezin.

Les caractéristiques à réunir sont les suivantes :

- ✓ Appartement, maison ou local de plain pied d'une surface de 80 à 100m²
- ✓ Avec rez de jardin (ou jardin attenant).
- ✓ Si le bien dispose d'un étage il pourrait servir de bureau.

Site web de la commune

Le site web est en cours de préparation. Il est prévu de consacrer une rubrique aux professionnels. Si vous êtes commerçants, artisans, producteurs locaux ou artistes et que vous souhaitez figurer sur ce site, vous devez communiquer à la mairie à l'adresse mail : mairie.sc@wanadoo.fr les informations suivantes : Raison sociale ou nom et prénom ; Activité ; N° de téléphone ; Adresse postale ; Adresse mail ; Lien de votre site web (si vous en possédez un)

Divagation des animaux de compagnie (chiens – chats)

Rappel : Le maire est habilité à intervenir pour mettre fin à la divagation des animaux et **faire conduire les animaux errants en fourrière** (chiens, chats) conformément aux articles L.211-22 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

« **Est considéré comme en état de divagation tout chien** qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. »

Archéologie préventive de la cour des Pères

Du 8 au 12 février 2021, une équipe de l'Institut National de Recherche d'Archéologie Préventive (INRAP) a procédé à des sondages dans cet espace encore jamais fouillé. Cette opération était une étape obligatoire avant d'envisager le projet de rénovation de la cour en particulier dans son premier tiers et sous le passage souterrain pour sécuriser les flux piétons et automobiles. Seul, un mur de fondation de forme ovale a été repéré autour de la croix. Le rapport à venir devra indiquer sa date et son éventuelle fonction. Ensuite, nous pourrons concevoir les travaux avec bien sûr une étape de consultation des habitants.

Valorisation touristique de l'ancienne chartreuse

Ce projet est mené par Saint-Etienne Métropole et son Office du Tourisme et porte sur :

- ✓ Le réaménagement de la place des Portes : gestion des flux automobiles et cyclistes, parkings...
- ✓ La rénovation du bureau d'information ;
- ✓ Un nouveau parcours de visite et des supports de visites libres, assistées (outils numériques) et guidées ;
- ✓ Une scénographie plus moderne et cohérente sur l'ensemble des espaces visités.

Un groupement d'architectes du patrimoine, de muséographes/scénographes, ingénieurs multimédias, concepteurs du paysage, graphistes a été retenu comme maître d'œuvre.

Les habitants ont été informés et consultés dans la phase initiale fin 2019. Ils seront de nouveau intégrés à cette réflexion dès que les premiers axes de propositions seront connus.

Office du tourisme

La Biennale de Design à Sainte-Croix-en-Jarez

La commune de Sainte-Croix-en-Jarez s'inscrit dans le parcours des résonances de la XII^e Biennale Internationale de Design Saint-Etienne et accueille en résidence une équipe de 3 designers : Isabelle Daëron, Floriane Roué et Pauline Avrillon., afin de concevoir un parcours en nature, parsemé de haltes pour une nouvelle approche de l'histoire du lieu : une bifurcation vers une autre lecture du chemin. À travers l'exploration de la notion de spaciement au cœur de l'activité des chartreux, l'enjeu de cette résidence est d'imaginer un parcours qui conjugue narration et enjeux environnementaux. Elles ont commencé leur séjour par étape et rencontré plus d'une vingtaine d'habitants. Le parcours prend forme autour du bourg et une boucle vers Jurieux, des idées commencent à émerger... Quand il sera affiné, une présentation du projet sera faite sous une forme à décider compte tenu des consignes sanitaires.

Ouverture de la saison touristique

Si les conditions le permettent, l'accueil du Site ouvrira ses portes à partir du 1^{er} avril 2021. D'avril à juin, l'équipe recevra les visiteurs tous les jours sauf le mardi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h ; puis en juillet et août, tous les jours sans exception aux mêmes horaires, avec des visites guidées à 11h et 15h. Au programme des animations de printemps : l'inauguration du parcours de la Biennale, le lancement de la nouvelle offre de découverte ludique et numérique « Le secret de Sainte-Croix ». Le Site proposera également des activités pour enfants pendant les vacances de Pâques (séance de contes et atelier de linogravure) ; des visites décalées ; des séances de méditation et une soirée d'observation des étoiles ; des balades en famille à la rencontre des plantes, des chèvres et de l'apiculteur ; ainsi que des initiations adultes à la fabrication de cosmétiques, à la photographie ou au métier de luthier.

Pour l'Agenda

Mercredi 14 avril – Lecture de contes pour enfants	Samedi 26 et dim. 27 juin – Festin musical
Mercredi 21 avril – Atelier linogravure pour enfants	Samedi 3 juillet – Balade botanique
Samedi 24 avril – Atelier photographie : l'architecture	Samedi 10 juillet – Visite nocturne
Samedi 8 mai – Balade des Chartreux	Samedi 17 juillet – Atelier photographie 2/4
Samedi 15 mai – Atelier d'observation de l'architecture (pour enfants)	Samedi 24 juillet – Visite nocturne
Samedi 29 mai – Visite décalée : derrière les portes	Vendredi 6 août – Concert Z'estivales
Samedi 5 juin – Balade miellerie	Samedi 7 août – Balade chèvrerie
Dimanche 6 juin – Le violon magique : ateliers du luthier et concert	Samedi 14 août – Nuit des étoiles
Samedi 12 juin – Atelier de cosmétique naturelle	Samedi 28 août – Visite nocturne
Samedi 19 juin – méditation dans le cloître	

Pour l'équipe municipale, le Maire